

La phytothérapie vétérinaire bouge, et dans le bon sens !

Dr Ariane Garber, vétérinaire

Chambilly

EN RÉSUMÉ

■ À tous ceux qui se demandent où en est la phytothérapie vétérinaire, si elle existe bien et si elle est en train de se développer comme dans le domaine humain, la réponse est positive, et d'une façon exponentielle depuis ces quelques dernières années.

En effet, la médecine par les plantes pour nos compagnons à quatre pattes progresse ! Et on peut dire que depuis 4 ou 5 ans, les choses commencent à bien évoluer pour toutes les médecines complémentaires vétérinaires, quelles qu'elles soient.



Des besoins croissants et des envies de trouver des solutions

Les raisons de cet engouement bien justifié sont très diverses. D'abord, cela répond à une demande croissante de la part des propriétaires d'animaux qui, constatant les résultats positifs des plantes sur leur santé, espèrent pouvoir projeter ces effets bénéfiques sur leurs compagnons.

Ensuite, certains vétérinaires de terrain, « innovateurs » ou curieux d'autres solutions, qui ont essayé avec succès des thérapies à base de plantes sur plusieurs espèces d'animaux, permettent de faire progresser, à leur manière, cette médecine si particulière et complexe.

Ils ont été motivés dans leur recherche à mettre au point des traitements naturels « qui marchent » par plusieurs phénomènes importants :

- l'envie d'essayer de trouver des remèdes pour des maladies anciennes et encore toujours difficiles à traiter avec les médicaments classiques actuels (asthme du chat, problèmes dermatologiques importants chez le chien, fourbure ou sarcoïde chez le cheval,...),
- la sensation « d'impuissance » qu'ils ressentent avec les traitements allopathiques face à certaines maladies,
- le vieillissement de nos compagnons, faisant apparaître de « nouvelles » maladies ou augmenter la fréquence de certaines pathologies (sénescence, arthrose, insuffisances en tous genres,...),
- l'émergence de maladies comme conséquence d'une alimentation de plus en plus industrielle, et dont la qualité - quoiqu'en disent les firmes qui les fabriquent ! - n'a cessé de se dégrader ces dernières années, en augmentant les protéines végétales via les céréales au détriment des protéines animales, un comble pour les carnivores que sont nos chiens et nos chats ! On a alors vu apparaître des problèmes dermatologiques très difficiles à soigner avec des gratouilles intempêtes, des calculs urinaires récidivants, des diarrhées qui ne guérissent pas, des inflammations en tous genres, des maladies endocriniennes iatrogènes, des tumeurs,...

Forts de cette voie de développement de traitements, certains laboratoires vétérinaires - encore peu nombreux pour l'instant il est vrai - ont sorti récemment de nouveaux médicaments à base de plantes (contenant par exemple de la silymarine, du chardon-marie, de la théanine, de l'orthosiphon, un dérivé de rhubarbe,...).

Si cette percée de médicaments contenant des plantes est aujourd'hui encore timide, on peut espérer que cela se développe dans un proche avenir.

Alors si les vétérinaires ont actuellement si peu de traitements à base de plantes à leur disposition, comment font-ils pour développer la phytothérapie ?

Plusieurs solutions leur sont envisageables.

Ils ont la possibilité, comme auparavant, de rédiger des ordonnances de préparations magistrales, pour peu qu'ils aient la chance d'être proches d'herboristes encore en activité ou de pharmaciens au fait des plantes.

Ils peuvent aussi préparer eux-mêmes leurs propres mélanges, et ce, sous diverses formes, au gré des besoins de leurs



patients. En effet, que ce soit avec des mélanges de plantes sèches, des sirops contenant des EPS (extraits phyto-standardisés), des pommades composées d'huiles essentielles ou des remèdes à base d'hydrolats ou de teintures-mères*, la gamme des possibilités pour compléter leur arsenal thérapeutique allopathique est énorme.

Des formations et des informations qui se diffusent de plus en plus

Et ces vétérinaires vus auparavant comme des « semi-rebouteux » peuvent être rassurés par la tournure sérieuse que prend la phytothérapie animale.

En effet, la perception positive des propriétaires d'animaux pour ce sujet augmente, notamment grâce à la diffusion de l'information. De fait, de plus en plus d'articles consacrés à la phytothérapie vétérinaire dans des revues animalières tout public apparaissent, ainsi que des articles dans des publications professionnelles, renforçant la demande des uns et rassurant les vétérinaires dans leur démarche scientifique et innovante.

De plus, depuis quelques années déjà, des conférences et autres séminaires sont très régulièrement organisés et aident les vétérinaires à se former ou se perfectionner à la phytothérapie et/ou à l'aromathérapie.

Bien sûr, l'étape suivante serait la reconnaissance officielle par les instances professionnelles vétérinaires des médecines alternatives en général, et de la phytothérapie vétérinaire en particulier. Et cela commence à être le cas !

En effet, depuis un certain temps déjà, au sein de la principale structure en charge de la formation continue vétérinaire, à savoir l'AFVAC (Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie), un des groupes spécialisés est le GEB, c'est-à-dire le Groupe d'Etudes des Biothérapies, regroupant toutes ces médecines complémentaires : acupuncture, homéopathie, ostéopathie et évidemment phytoaromathérapie.

En organisant des conférences lors de grands rassemblements professionnels (Congrès vétérinaires, Symposiums, Expo annuelle,...), ce groupe d'études permet d'assurer l'existence et la reconnaissance de ces spécialités, voire de les développer en préparant des formations.

Et comme pour rajouter de l'eau au moulin du sérieux de ces médecines alternatives, il n'est pas rare de trouver des vétérinaires ayant plusieurs cordes à leur arc (homéopathe et phytothérapeute ; acupuncteur et ostéopathe ;...), bien conscients de l'efficacité et de la complémentarité de ces médecines naturelles.

Au niveau formation, si certains DU (diplôme universitaire) de phyto-aromathérapie en médecine humaine ont un module vétérinaire, il existe un DU spécialement destiné aux vétérinaires et organisé à Paris.

De plus, depuis 2013, un D.E. « Médecine, Nutrition, Phytothérapie et Micro-nutrition » est organisé au sein de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort, de quoi reconnaître bien officiellement la place et l'importance de ces spécialités.

Espérons qu'un jour prochain, cette spécialisation sera offerte aux vétérinaires et aux étudiants des 4 écoles vétérinaires de France, ainsi qu'en Belgique, en Suisse, etc, et même de façon parfaitement intégrée dès le début du cursus vétérinaire classique.

Des essais dans les facultés vétérinaires ?

Une autre voie d'entrée dans les facultés serait aussi la mise en place d'essais thérapeutiques encadrés et standardisés, offrant en plus de beaux sujets de thèse aux étudiants, afin d'apporter encore plus de connaissances, de crédit et de répercussions auprès de la profession. Ainsi, dans le cadre des cliniques pratiques, les professeurs, aidés de leurs assistants et étudiants, pourraient tester des traitements préventifs ou curatifs à base de plantes, utilisés actuellement et efficacement par des vétérinaires phytothérapeutes expérimentés. Ces solutions ainsi testées et prouvées pourraient alors combler des vides thérapeutiques importants, de quoi faire avancer la médecine vétérinaire à pas de géant quand on connaît la puissance des plantes !

Quelques exemples parmi tant d'autres pour illustrer cela :

- des essais sur des chevaux atteints de **fourbure**, pour une préparation à base de plantes sèches que j'ai mise au point il y a quelques années déjà et qui donne d'excellents résultats en protégeant également l'animal pendant de nombreux mois d'éventuelles récidives (grâce notamment aux plantes veinotoniques, vasoprotectrices et autres plantes drainantes non disponibles en allopathie)**,
- des essais pour une pommade anti-hématome à base d'huiles essentielles comme alternative efficace, sérieuse et beaucoup moins chère que la seule solution actuelle qui est la chirurgie pour traiter un simple hématome de l'oreille chez le chien,
- des essais pour un traitement oral à base de plantes pour l'**asthme du chat**, ayant fait ses preuves sur mes patients depuis longtemps, à la place de l'habituel traitement à vie à base de cortisone dont on connaît les effets délétères à long terme,
- des essais pour un traitement complet (poudre de plantes par voie orale et pommade par voie topique) pour le **sarcoïde du cheval**, une sorte de verrue hémorragique évoluant très rapidement et dont le seul traitement actuel est la chirurgie qui n'empêche pas la récurrence extrêmement fréquente, et beaucoup d'autres maladies soignées avec succès par les plantes.

Cela contribuerait aussi à la diffusion à plus grande échelle des connaissances des résultats positifs que les vétérinaires phytothérapeutes de terrain constatent et apprécient tous les jours - mais à plus petite échelle - dans leur patientèle.

En fait, les vétérinaires se doivent d'être eux-mêmes bien informés dans ce domaine car, effet de mode ou évolution de la société, les propriétaires sont de plus en plus souvent adeptes de l'automédication, surtout avec les médecines naturelles qu'ils croient sans danger, chose qu'ils vont essayer sur leur animal, à fortiori s'ils ne trouvent pas de phytothérapeute animalier compétent.

Or les risques pour la santé ou la vie de l'animal sont réels : surdosage, intoxication, brûlures, troubles digestifs sérieux, symptômes nerveux, avortement,.... voire la mort.

Un des exemples d'erreurs les plus fréquentes est l'utilisation d'huiles essentielles chez le chat, voire même de son ingestion forcée ! Le chat ayant un métabolisme très particulier, seul un vétérinaire phytothérapeute expérimenté peut décider d'un traitement à base de certaines plantes chez ce dernier, avec les formes adéquates et les précautions d'usage.

Les vétérinaires doivent donc être bien formés pour pouvoir donner des conseils avisés et de bons traitements aux propriétaires et aux éleveurs d'animaux, plus que jamais demandeurs de ces thérapies naturelles.

CONCLUSION

La phytothérapie et l'aromathérapie vétérinaires sont en pleine évolution, pour combler des vides thérapeutiques et compléter l'arsenal allopathique.

L'idéal serait une mise en commun des informations des vétérinaires de terrain, ainsi que des essais en faculté des traitements mis au point par les phytothérapeutes expérimentés et ayant déjà fait leurs preuves sur les patients.

Ainsi, ce regroupement des connaissances des « spécialistes de fait » puis sa diffusion à large échelle ferait avancer rapidement et efficacement la médecine animale grâce aux plantes, le tout renforcé par les connaissances sans cesse nouvelles de la pharmacognosie.

NOTES

* A propos des changements de législation donnant lieu à la « disparition » de certaines teintures-mères ancestrales, les vétérinaires phytothérapeutes sont au côté des pharmaciens et thérapeutes humains pour défendre la conservation de ces produits au sein de l'arsenal thérapeutique, puisqu'ils sont également prescripteurs et utilisateurs de ces préparations qui ont fait la preuve de leur efficacité depuis longtemps.

** Cfr. l'article concernant la pathogénie et l'intérêt des plantes dans la fourbure du cheval sur la page web : <http://www.phyto-animaux.com/la-fourbure-complet/>

D.E. « médecine, nutrition, phytothérapie et micro-nutrition » : vers une médecine de l'individu

École Nationale Vétérinaire d'Alfort - Maisons-Alfort - Année 2015 - Pré-requis Vétérinaire - Tel 01 43 96 71 00

<http://www.vet-alfort.fr/web/fr/80-detail-de-la-formation-continue.php?theme=28&item=1462&keyword=>



BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner aux Editions de la Prêle - 131 rue Lecourbe - 75015 Paris - Tél. : 06 89 42 22 58 - E-mail : pabroux@wanadoo.fr

OUI, je désire m'abonner à LA PHYTOTHERAPIE EUROPEENNE pour 1 an (6 numéros).

- France 68,00 €
 Etudiants et préparateurs France* 44,00 €
 Étranger / DOM-TOM 99,00 €

* joindre un justificatif

Nom Prénom

Spécialité

Adresse

Code Postal Ville E-mail

chèque bancaire ou postal

carte bleue ou visa n° :

expire fin :

Cryptogramme
(3 chiffres sur la face arrière de votre carte)

Signature obligatoire :



Conformément à la Loi informatique et libertés n°27 du 6/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.